

Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

VHV Assurance France, dont le siège social est situé 25 Rue Marbeuf, 75008 Paris, atteste que :

Nature Essentielle
Francois Silvestri
Port du Béal, 110 Bd du Midi
Cannes 06400

Est adhérent au contrat VHV ASSURANCE FRANCE souscrit par l'Association Professionnelle Sport et Outdoor (APSO), sous le numéro FR11-RCE22P00010 qui a pris effet le 01/01/2022.

Syndicat / Organisme d'affiliation : ANMP

Numero adhérent : 1653

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Conditions Particulières, à savoir :

- Plongée subaquatique (y compris avec scooter sous-marin)
- Sports nautiques catégorie 1 (dont : voile non habitable, stand up paddle, snorkeling, kayak de mer, randonnée palmée)
- Toutes formes de randonnées et courses pédestres (dont : course d'orientation, trail, accompagnateur en montagne, randonnée avec animaux de bât, marche nordique, raquettes à neige, longe côte)

La présente attestation est valable pour la période du **04-01-2026** au **31/12/2026**.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

La présente attestation est valable uniquement sous réserve du paiement de la prime par le souscripteur.

Il est précisé que ce contrat est réputé conforme aux articles L321-1 et suivants du Code du Sport.

Les garanties s'entendent dans la limite des montants de garantie sous déduction des franchises ci-après définis, pour l'ensemble des adhérents au contrat.

(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des Conditions Générales)

NATURE DE LA GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE	FRANCHISE
Tous dommages garantis confondus, sans pouvoir dépasser:	10 000 000 € par sinistre, dans la limite de 21 500 000 € par année d'assurance	
Dommages corporels	10 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000 € par sinistre	380 € par sinistre
Sauf cas ci-après:		
• Vol par préposés	15 000 € par sinistre	500 € par sinistre
• Bien remis en vestiaires	8 000 € par sinistre, dans la limite de 25 000 € par année d'assurance	300 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs (Article 3.2 des Conditions Générales)	450 000 € par sinistre	1 500 € par sinistre
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 2.1 des Conditions Générales)	3 000 000 € par année d'assurance	Néant
Atteintes accidentelles à l'environnement (tous dommages confondus) (Article 3.1 des Conditions Générales)	800 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre
Dommages aux biens confiés	50 000 € par sinistre	600 € par sinistre
Frais de recherche	30 000 € par sinistre, dans la limite de 500 000 € par année d'assurance	300 € par sinistre
Frais de prévention (Article 3.3 des Conditions Générales)	EXCLUS	Sans objet
Défense (Article 5 des Conditions Générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon la garantie mise en jeu
Recours (Article 5 des Conditions Générales)	100 000 € par année d'assurance	Seuil d'intervention: 500 €

établie à Lyon le 03/01/2026

Pour VHV ASSURANCE FRANCE,

LYCEA
 5 quai Jaÿr - CS60222 - 69365 Lyon Cedex 09
 Tél. 04 72 98 00 20 - Email : contact@lycea.fr
 SAS au capital de 28 400 €
 SIRET 414 308 700 00031 - NAF 6622Z
 N° ORIAS 07 002 218 - www.orias.fr

Assurance Responsabilité Civile Prestataires de services

VHV Assurance France, 25 Rue Marbeuf, 75008 Paris, RCS Paris B 889 234 647, régie par le Code des assurances, succursale de VHV Allgemeine Versicherung AG dont le siège social se trouve à l'adresse suivante : VHV Platz 1, 30177 Hanovre en Allemagne, agréée, supervisée et habilitée sous le Numéro HRB 57331 par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Graurheindorfer Str. 103, 53117 Bonn.